



HANDI'CHIENS

Mettre la complicité entre
l'homme et l'animal au service
d'une grande cause !

HANDI'CHIENS, en bref



La structure : Association loi 1901 reconnue d'utilité publique créée en 1989

La mission : Éduquer et remettre gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap



800
bénévoles



5
types de chiens
pour
chaque
handicap



2200
chiens
remis



4
centres
d'éducation



150
nouveaux
chiens / an

30 ans d'histoire



1989

En 1989, après le visionnage d'un reportage sur les chiens d'assistance, Marie-Claude Lebret fonde l'ANCAH au sein du lycée agricole d'Alençon. Elle part se former aux Etats-Unis, pour pouvoir remettre des chiens en France.



1991

Remise des premiers chiens d'assistance en France. PJ et Prem's sont remis à des personnes à mobilité réduite. Sophie, qui reçoit son chien ce jour-là, a aujourd'hui encore un de nos chiens pour l'assister.



2005

Le chien d'assistance est officiellement reconnu. La "loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" définit les règles de labellisation et les chiens ont accès aux lieux publics.



2007

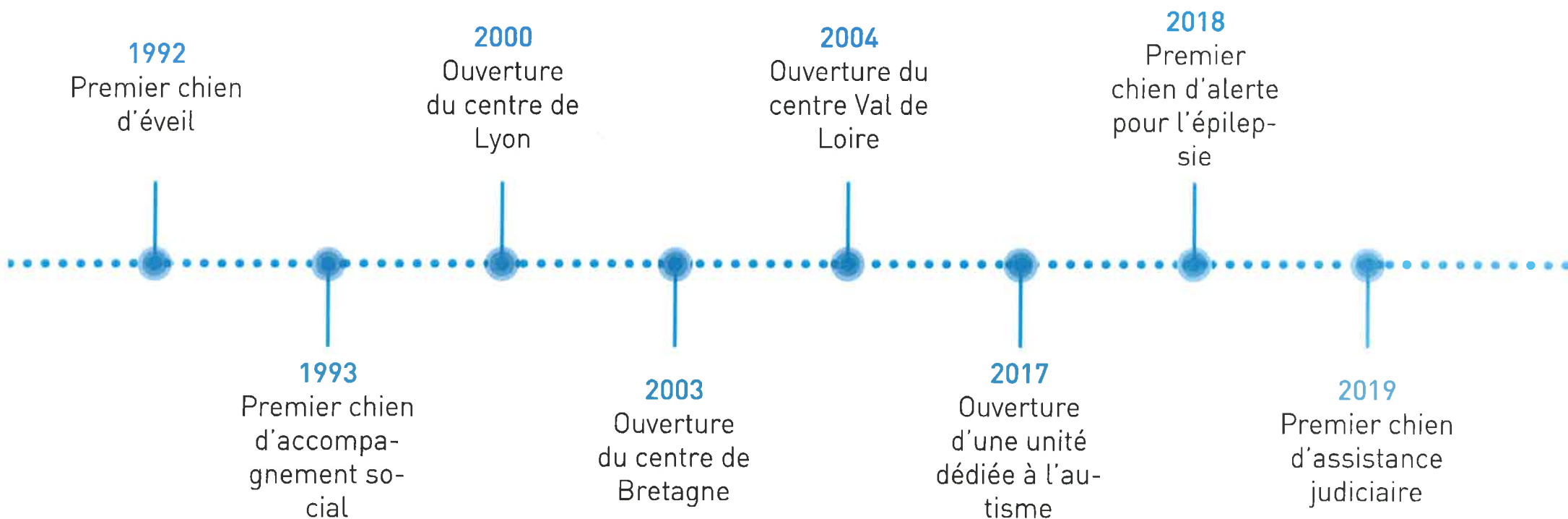
HANDI'CHIENS devient la première association labellisée par le ministère de la santé et de l'Agriculture pour l'éducation de chien d'assistance. Aujourd'hui encore elle est la seule association labellisée pour ce type de chien.



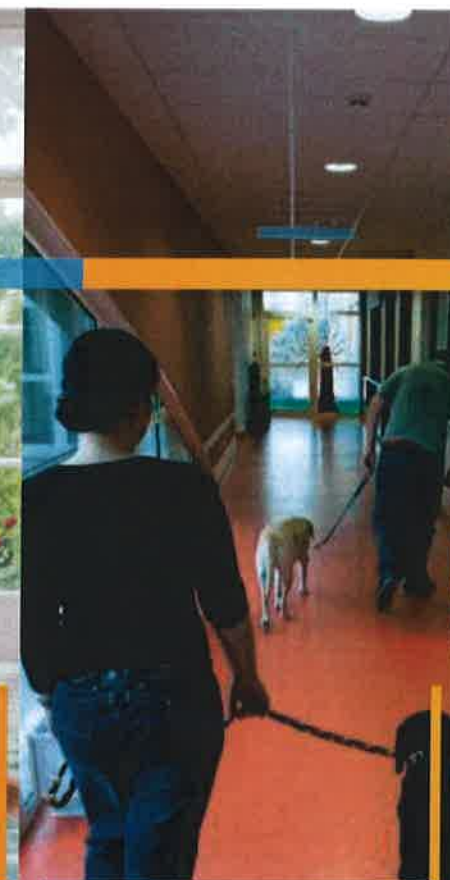
2012

HANDI'CHIENS est reconnue d'utilité publique. Le conseil d'Etat vient ainsi mettre en avant le travail effectué par l'association, la qualité de sa gouvernance et de sa gestion.

30 ans d'histoire - et aussi



Nos missions



Le chien d'assistance

Destiné aux personnes à mobilité réduite, il est une aide au quotidien et un vecteur de lien social.

Le chien d'éveil

Destiné aux enfants atteints de troubles autistiques, ... Il les accompagne dans l'acquisition de l'autonomie.

Le chien d'accompagnement social

Dans des établissements accueillant un public dépendant, il accompagne les soignants au quotidien.

Le chien d'alerte pour personnes épileptiques

Il détecte les crises avant leur survenue et alerte son bénéficiaire. Il intervient également pendant la crise.

Le chien d'assistance judiciaire

Il accompagne les victimes pendant les procédures d'auditions.

Fonctionnement et Éducation



Un parcours obligatoire de **22 mois** d'éducation



Une éducation **sans contrainte** basée sur le jeu



A l'issue de leur formation, nos chiens maîtrisent **50 Commandes**



Il rejoint sa **famille d'accueil pour 16 mois**, où il apprendra la vie en société.

6 mois plus tard, le chien rencontre son futur maître lors du **stage d'adaptation**.

Le chiot est sélectionné à **2 mois et demi**.

À 18 mois, le chien poursuit sa formation **Centres HANDI'CHIENS** labellisés.

Remise du chien d'assistance HANDI'CHIENS à son bénéficiaire.

Bénévolat



800

bénévoles



350

familles
d'accueil



80

délégués

Les bénévoles sont au coeur du fonctionnement de l'association, de l'éducation à la représentation. Le parcours de formation du chien repose sur l'engagement des bénévoles.

Les familles d'accueil : elles accueillent le chien pendant 16 mois dès son entrée dans le programme. Socialisation et apprentissages sont leur quotidien. Elle s'engage à suivre un cours toutes les 2 semaines.

Les délégués : Ils encadrent les familles d'accueil. Formés par l'association ils dispensent les cours aux FA et les accompagnent au quotidien. Tous ont été FA, et ont appris à «lire» le chien.

Les centres HANDI'CHIENS



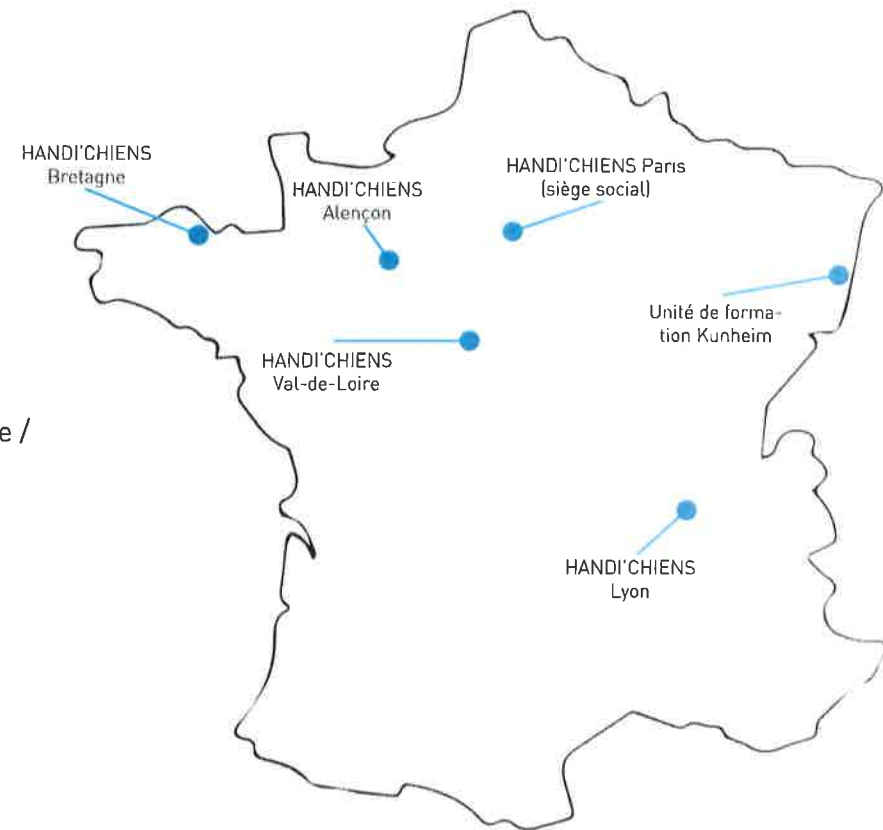
4

centres
d'éducation



25

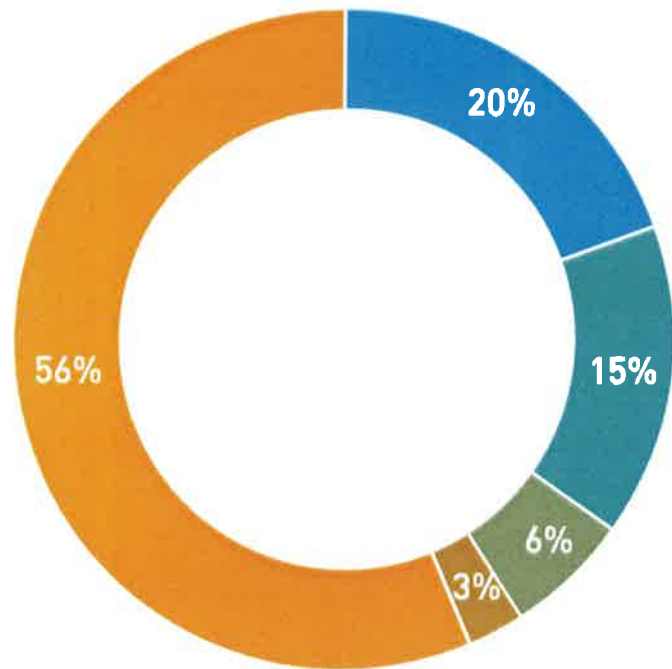
éducateurs
canin



4 centres HANDI'CHIENS, labéllisé par le ministère de la santé et le ministère de l'agriculture /
Une unité de formation dédié aux référents de chiens d'accompagnement social

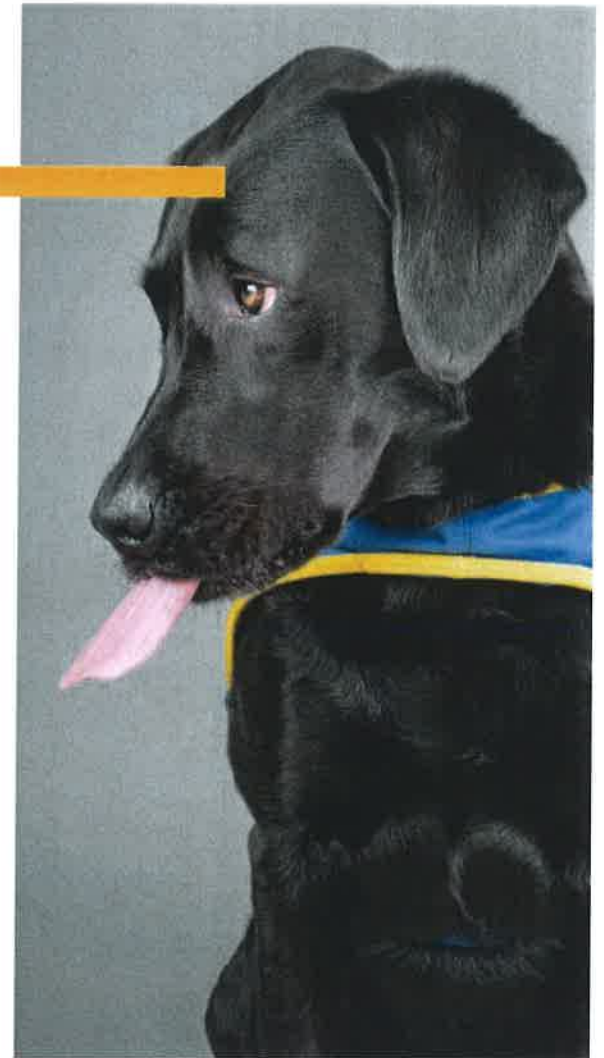
- **Accompagner** les FA et délégués
- **Éduquer pendant 6 mois** avec des éducateurs spécialisés
- **Déceler les caractères** de chaque chien et les **orienter** vers le parcours adéquat
- **Traiter les demandes** - former des binômes
- **Organiser les stages** de passation
- **Assurer le suivi** du chien (HANDI'CHIENS reste propriétaire du chien)

Coût d'un HANDI'CHIENS

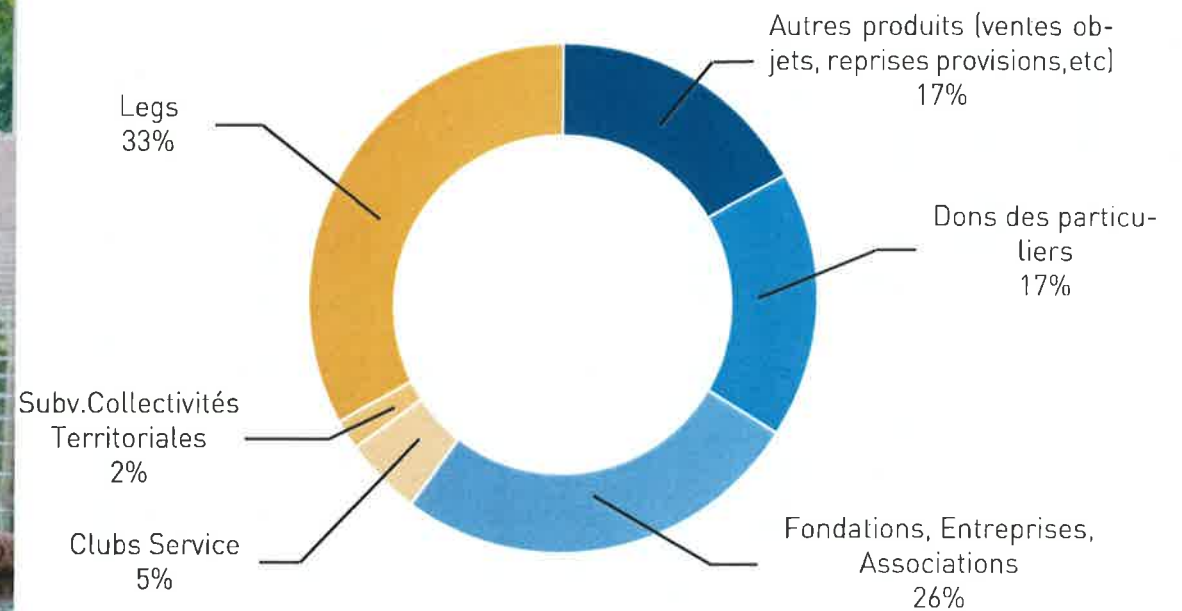


15 000 €

- Achat, entretien et soins du chien 20 %
- Frais de déplacements 15 %
- Stages d'adaptation et de transmission 6 %
- Frais de structure et administratifs 3 %
- Salaires, charges et impôts 56 %



Financement de l'association





www.handichiens.org

